

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04083

Numéro SIREN : 827 802 729

Nom ou dénomination : 11 rue de Dunkerque KAOLIN

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2019 sous le numéro de dépôt 126593

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 31-10-2019

N° DE DEPOT : 2019R126593

N° GESTION : 2017B04083

N° SIREN : 827802729

DENOMINATION : 11 rue de Dunkerque KAOLIN

ADRESSE : 6 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris

DATE D'ACTE : 29-10-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

11 RUE DE DUNKERQUE KAOLIN

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100.00 €

Siège social : 6 avenue Franklin D. Roosevelt

75008 PARIS 08

827 802 729 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **EN DATE DU 29/10/2019**

Le 29/10/2019

la société L'ESTRAN SA, société anonyme de droit portugais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lisbonne sous le numéro NIPC 514 801 344, représentée par Madame Candice BIETH, agissant en qualité d'associé unique de la société 11 rue de Dunkerque KAOLIN, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Madame Candice BIETH démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Candice BIETH de ses fonctions de présidente de la société.

En conséquence, l'associé unique décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- Monsieur Thomas CASTAN, demeurant à STRASBOURG (Bas Rhin) 11 rue de Dunkerque, sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

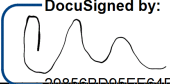
Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

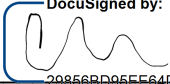
L'associé unique :

DocuSigned by:

29856BD95EE64DA...

La société L'ESTRAN SA
Représentée par Madame Candice BIETH

Le Président démissionnaire :

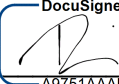
Bon pour démission des fonctions de président

DocuSigned by:

29856BD95EE64DA...

Madame Candice BIETH
(faire précéder la signature de la mention : « Bon pour démission des fonctions de président »)

Le Président arrivant :

Bon pour acceptation des fonctions de président

DocuSigned by:

A9751AAAE23546C...

Monsieur Thomas CASTAN
(faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de président »)